

République Française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE LA FERRIERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 25 septembre 2024

Membres en exercice : 9
Quorum : 5

Date de la convocation: 12/09/2024

Présents : 7
Votants : 9
RESULTAT DU VOTE :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq septembre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Marc LEPRINCE,

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Albert HAVIN, René LAVAINE, Marc LEPRINCE, Florence LEPRINCE, Cedric MORANDINI, Jean-Marc PAPIN, Annette SANCTORUM

Excusés et Représentés par : Olivier FOUCHERE par Marc LEPRINCE, Martine MALHERBE par René LAVAINE

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Annette SANCTORUM

DE_2024_030

Objet : Cimetière communal : tarifs des concessions, taxes et redevances funéraires pour 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2223-22,
Vu la délibération du 21 septembre 2023 fixant les tarifs communaux pour 2024,

> Concessions cimetière :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas augmenter les tarifs pour un emplacement de concession en pleine terre (1 emplacement de 2 m²) et de caveau au 1^{er} janvier 2025 :

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
15 ans	120,00 €	120,00 €
30 ans	180,00 €	180,00 €
50 ans	300,00 €	300,00 €

> Columbarium :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas augmenter les tarifs pour une case au columbarium au 1^{er} janvier 2025 :

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
15 ans	200,00 €	200,00 €
30 ans	350,00 €	350,00 €
50 ans	500,00 €	500,00 €

> Taxes funéraires :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas augmenter les tarifs des taxes funéraires au 1^{er} janvier 2025 :

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Taxe de dispersion	60,00 €	60,00 €
Séjour caveau provisoire	2,00 €/jour	2,00 €/jour
redevance de superposition/urne supplémentaire	30,00 €	30,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La Ferrière, le 26 septembre 2024

Le Maire,

Marc LEPRINCE

Acte rendu exécutoire
après transmission au représentant de l'Etat le 26/09/2024
réception le 26/09/2024 et affichage, publication, notification le 26/09/2024

